



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16/03/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 31

*Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(DTICE)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

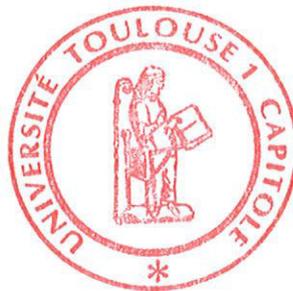
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 16/03/2021
DELIBERATION n° CA 2021 - 31
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(DTICE)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
16 MARS 2021	Autres contrats, conventions, accords	900011	Adhésion annuelle à l'association ANSTIA pour 6 membres DTICE (Tarifs 2021 : 5 membres pré-inscrits (ou plus), le tarif s'élève à 350 € TTC pour les 5 membres + un supplément de 10 € TTC par adhérent supplémentaire.)